SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 14 décembre 2009 portant nomination à la commission centrale d'aide sociale

NOR: MTSA0931211A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, Vu le code de l'action sociale et des familles;

Vu le décret n° 54-611 du 11 juin 1954, portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions générales du décret n° 53-1186 du 29 novembre 1953, relatif à la réforme des lois d'assistance, modifié par le décret n° 55-191 du 2 février 1955, le décret n° 56-546 du 1° juin 1956 et le décret n° 60-250 du 18 mars 1960 ;

Vu la loi nº 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé, et notamment l'article 53 modifiant les articles 126 à 129 du code de la famille et de l'aide sociale ;

Vu le décret n° 90-1124 du 17 décembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la commission centrale d'aide sociale et des commissions départementales d'aide sociale,

Arrête:

Article 1er

Est nommée membre de la commission centrale d'aide sociale MIIe Audrey THOMAS.

Article 2

Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 14 décembre 2009.

Pour le ministre et par délégation : Le sous-directeur des institutions, des affaires juridiques et financières, V. MAGNANT